VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

ALCOOL ET CANNABIS

Par Profil supprimé Postée le 04/12/2009 08:45

Je vous avais demande pourquoi une telle difference de legislation entre l'alcool et la drogue en France, vous m'avez repondu en deux points : un, il y a des restrictions en France, deux, les autres pays europeens font de meme. Cette reponse ne me satisfait guere. En effet, si les restrictions pour l'alcool suffisent, pourquoi ne suffisent-elle pas pour le cannabis par exemple. Les morts par suite d'absorption d'alcool sont nombreux, chez les jeunes par exemple, alors que l'on a jamais vu quelqu'un faire une overdose de joint. Un fumeur de joint risque de la prison, de perdre son travail pour simple consommation, alors que l'alcool est en vente libre dans les restaurant pour routier par exemple (qui ne sont pas sur l'autoroute). N'y a-t-il pas la deux poids, deux mesures. Si on considere qu'un adulte est capable de restreindre sa consommation d'alcool avant de prendre le volant, pourquoi ne le serait-il pas capable de le faire pour le cannabis ? Dans les autres pays d'europe, la legislation est quand meme differente : en Hollande, ou en Suisse, la consommation est autorise, en Italie, au Danemark, en Espagne, on ne risque pas la prison, la perte de son emploi pour simple consommation. Alors si on veut faire comme les autres pays, faisons le...

Mise en ligne le 04/12/2009

Bonjour,

Tout d'abord nous sommes désolés d'apprendre que la réponse que nous vous avions adressé suite à votre première question ne vous a pas satisfait.

Notre service au sein de ce site internet a vocation à informer soutenir et orienter si nécessaire, mais pas à polémiquer.
Nous ne pouvons en effet pas nous prononcer sur ce qui préside à telle ou telle décision gouvernementale quel que soit l'Etat concerné en matière de législation ou autre.
Nous entendons bien, en revanche, que la législation concernant d'une part l'alcool et d'autre part le cannabis vous paraissent absurdes ou injustes.

La solution pour vous réside peut-être dans le fait de rejoindre (ou de créer) une association militante défendant vos idées.

Cordialement.